

2023



SÉRIE D'INFORMATIONS POUR LES PARENTS

Services d'éducation spéciale dans le Maryland :

Planification de la transition secondaire

Processus
d'éducation
spéciale

Droits parentaux

Comprendre
l'IEP

Transition
Secondaire



INTRODUCTION

Le guide familial de la transition secondaire fait partie de la série d'informations pour les parents du Maryland (Birth through 21 Parent Information Series), une collection de publications conçues pour aider les familles de tout l'État à comprendre le processus d'éducation spéciale et le système de services du Maryland. Ce guide fournit des informations préliminaires sur les exigences du processus de transition secondaire en vertu de la loi sur l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act, IDEA), ainsi que des stratégies et des ressources recommandées pour parvenir à un résultat positif.

TABLE DES MATIÈRES

page 4

Planification de la transition secondaire

page 5

Engagement des parents et des élèves

page 7

Étapes de la transition secondaire

page 16

Les 10 principales choses

page 22

**Que faire si j'ai des questions ou
besoin d'aide ?**

Pour plus d'informations, visitez notre site
www.marylandpublicschools.org



Bienvenue à la planification de la transition secondaire dans le Maryland

Qu'est-ce que la planification de la transition secondaire ?

La transition secondaire est un processus continu de préparation des élèves handicapés à la vie après le lycée. Ce processus commence très tôt dans la vie de l'enfant, lorsqu'il découvre son environnement, ses goûts, ses aversions et ses centres d'intérêt. Il se poursuit tout au long de la scolarité, les élèves participant à des expériences visant à soutenir le développement d'une vision de l'avenir et à préparer la transition vers la vie adulte. La planification de la transition secondaire est un effort de collaboration qui implique les élèves, les familles, le personnel de l'école et d'autres membres importants de la communauté.

Les élèves handicapés qui bénéficient de services d'éducation spéciale ont droit, en vertu des lois fédérales et étatiques, à des services de transition appropriés qui les aident à passer de l'école secondaire à la vie adulte. Dans le Maryland, la planification formelle de la transition secondaire commence par le biais du processus IEP à l'âge de 14 ans, ou plus tôt si cela s'avère approprié. Le Maryland est allé au-delà de l'exigence fédérale en commençant à planifier formellement la transition à l'âge de 16 ans. Le Maryland exige que la planification de la transition commence à l'âge de 14 ans, ce qui donne aux élèves le temps d'explorer leurs choix de buts post-secondaires et de les modifier en fonction de leurs expériences de transition.



Ce que dit la loi

Qu'est-ce que l'IDEA ?

La loi sur l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act - IDEA) est une loi fédérale qui garantit des services aux enfants handicapés dans tout le pays. L'IDEA définit les services de transition comme un "ensemble coordonné d'activités" pour un enfant qui favorise le passage de l'école à des activités postsecondaires. Ces services sont conçus pour préparer les élèves en âge de transition à l'emploi post-secondaires, à l'éducation ou à la formation, et à une vie indépendante. Ces activités sont basées sur les intérêts, les préférences, les points forts et les besoins de l'élève.



Engagement des parents et **des élèves**

Quel est le rôle des parents dans la planification de la transition secondaire ?

Les parents jouent un rôle déterminant dans la planification de la transition de leur enfant vers le secondaire. Ils fournissent à l'équipe de l'IEP des informations essentielles à l'élaboration d'un plan de transition efficace et significatif. Les parents peuvent donner à leur enfant en âge de transition les moyens pour jouer un rôle actif dans le processus de planification de la transition, de développer des compétences d'autodétermination et de s'approprier son avenir, et les guider dans cette démarche. Avec le soutien des parents et des éducateurs, les élèves explorent leurs centres d'intérêt et développent les compétences et l'indépendance nécessaires pour atteindre leurs buts après l'école. Il est important pour les parents d'entamer le processus dès le début et de s'assurer que la voix de l'élève est entendue.

En tant que parent ou tuteur, vous pouvez aider votre enfant en :

- Participant aux réunions de l'IEP et de l'équipe de transition ;
- Partageant ses points forts, ses centres d'intérêt et ses besoins de soutien ;
- Défendant ses buts et ses services ;
- Ayant des attentes élevées ;
- Offrant à l'enfant la possibilité de mettre en pratique ses compétences en matière de défense de ses intérêts ;
- L'encourageant à explorer les options post-scolaires telles que le collège, le travail et les services pour adultes ;
- Favorisant l'accès aux partenaires de transition de la communauté ; et
- Examinant le calendrier de la transition secondaire et en demandant un soutien si nécessaire.



Défense de ses propres intérêts

La défense de ses propres intérêts est la capacité de faire des choix, de résoudre des problèmes, de fixer des objectifs, d'évaluer des options et de défendre ses droits. Il s'agit pour votre enfant de comprendre son handicap, ses points forts, ses besoins, ainsi que les aides et les aménagements qui lui conviennent le mieux. Il faut enseigner aux élèves ces composantes de la défense de leurs intérêts et leur donner l'occasion et le soutien nécessaires pour mettre en pratique ces compétences lorsqu'ils passent de l'école secondaire à la vie adulte.



Quel est le rôle de l'élève dans la planification de la transition secondaire ?

L'élève est au centre du processus de planification de la transition et le membre le plus important de l'équipe de l'IEP. Ce sont leurs buts et leurs aspirations qui seront la force motrice du plan de transition, l'élève étant aux commandes. Lorsque les élèves sont activement impliqués dans la planification de leur avenir, ils sont plus susceptibles de s'engager à faire aboutir leurs projets.

Le rôle de l'élève comprend :

- Participer au processus de planification de la transition ;
- Participer aux réunions de l'IEP;
- Partager ses buts actuels et futurs ;
- Identifier les points forts et les défis ;
- Communiquer ses intérêts et ses préférences ;
- Identifier les buts post-secondaires qui correspondent aux intérêts et aux compétences ;
- Développer un portefeuille ;
- Participer aux activités de transition identifiées dans l'IEP ;
- Développer une compréhension de leur handicap, y compris la façon dont il affecte l'apprentissage, la vie et l'emploi ; et
- Participer à des expériences de travail.



Prédicteur de la réussite post-scolaire

Il existe un lien étroit entre la participation des élèves à des expériences de travail à l'école secondaire et leur réussite après l'obtention du diplôme. Les équipes scolaires et les familles qui collaborent pour créer des réseaux avec les voisins, les amis et les entreprises locales élargissent les possibilités de la communauté et réduisent le fossé.



Étapes de la transition **secondaire**

Comment l'élève envisage-t-il son avenir ?

Le but de la planification de la transition secondaire est d'aider les élèves à identifier leurs buts après l'école secondaire. Ils planifieront un programme d'études, des services et des activités qui leur permettront de réussir la transition entre l'école et la vie adulte. Pour ce faire, l'équipe de l'IEP doit commencer par la fin et aider l'élève à créer une vision de son avenir. Il est parfois difficile pour les élèves, en particulier au début du processus de transition vers l'enseignement secondaire, d'avoir une vision de ce à quoi ressemblera la vie après l'école secondaire. Les conversations avec les élèves, tant à la maison qu'à l'école, peuvent aider les jeunes à découvrir qui ils sont, ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas, et à développer des buts personnels pour l'avenir.

Évaluations de la transition

Les évaluations de transition adaptées à l'âge de l'élève constituent la base du processus de transition dans le secondaire et aident l'élève à se connaître, à connaître ses intérêts, ses préférences et ses buts. Des évaluations formelles et informelles provenant de multiples environnements et sources, y compris la famille et la communauté, sont utilisées pour identifier des buts post-secondaires mesurables. Les résultats de l'évaluation fournissent à l'élève, aux parents et aux autres membres de l'équipe de l'IEP des informations sur le fonctionnement actuel de l'élève, ainsi que sur les compétences et les services nécessaires pour atteindre leurs buts. Les données sont utilisées pour élaborer un IEP complet et un plan de transition significatif afin d'aider les élèves à atteindre leurs buts post-secondaires.

Comment les évaluations de transition sont-elles documentées dans l'IEP ?

Les résultats de l'évaluation de la transition secondaire sont documentés dans la section Niveaux actuels de réussite scolaire et de performance fonctionnelle (PLAAFP) de l'IEP. Les renseignements tirés des évaluations de la transition peuvent contribuer à l'élaboration continue de l'IEP de l'élève, y compris les buts post-secondaires, les activités de transition, les services, les buts annuels de l'IEP et les liens avec les organismes, ainsi que les prochaines étapes du processus de planification de la transition. Les résultats de l'évaluation fournissent des conseils et des options à l'élève, à sa famille et à l'équipe de l'IEP.

Buts Post-secondaires

Les buts post-secondaires sont des buts mesurables qui identifient la vision de l'élève sur ce qu'il fera après l'école secondaire dans les domaines de l'emploi post-secondaire, de l'éducation ou de la formation et, le cas échéant, de la vie indépendante. Les équipes de l'IEP discutent des buts post-secondaires avec l'élève et sa famille au moins une fois par an, lors de la réunion annuelle de l'IEP. L'IDEA exige des buts mesurables en matière d'emploi post-secondaire.





Programme d'Études

Un programme d'études comprend tous les cours et toutes les expériences communautaires que l'étudiant suivra pour atteindre ses buts post-secondaires. Les buts post-secondaires doivent tenir compte de l'endroit où l'élève souhaite travailler, apprendre et vivre après l'obtention de son diplôme. Il est important que toutes les personnes qui travaillent avec l'élève l'aident à identifier un programme d'études qui corresponde à ses buts post-secondaires. L'équipe doit veiller à ce que l'élève participe à des cours et à des expériences qui lui permettent de progresser vers ses buts. Le lien entre les buts post-secondaires de l'élève et le programme d'études doit être clair.

Activités de Transition

Les activités de transition secondaire sont conçues pour améliorer les compétences académiques et fonctionnelles de l'élève afin de l'aider à atteindre ses buts postsecondaires. Ces activités sont spécialement conçues pour l'élève en fonction de ses points forts, de ses préférences, de ses intérêts et de ses besoins. Ils peuvent comprendre l'enseignement, des services connexes, des expériences communautaires, le développement de l'emploi et l'acquisition de compétences en matière de vie indépendante. L'élaboration et la mise en œuvre réfléchies d'activités de transition créent les étapes que l'élève franchira pour passer de la définition à la réalisation de ses buts.



Un programme d'études est un ensemble individualisé de cours, d'expériences et de programmes conçus pour développer les résultats scolaires et fonctionnels de l'élève afin de l'aider à atteindre ses buts postsecondaires.

Les cours d'enseignement professionnel et technique ("Career and Technical Education", CTE) sont utiles à tout le monde, mais ils sont particulièrement utiles aux élèves souffrant d'un handicap. Les données indiquent que les élèves handicapés inscrits dans des classes CTE ont plus de chances d'obtenir leur diplôme et d'atteindre les buts fixés par l'État en matière de compétence. Les élèves handicapés inscrits dans des programmes CTE ont un taux d'obtention de diplôme plus élevé que les élèves handicapés qui ne sont pas inscrits dans des programmes CTE.

Les buts annuels de l'IEP

Les buts annuels de l'IEP sont élaborés et rédigés pour aider l'élève à acquérir les connaissances, les compétences et/ou les comportements nécessaires à la réalisation de ses buts post-secondaires. Les buts annuels de l'IEP et les activités de transition se combinent pour créer un IEP centré sur l'élève qui mène à la réalisation de buts post-secondaires significatifs.

Âge de la majorité

L'âge de la majorité est l'âge légal auquel une personne est considérée comme adulte avec tous les droits et les responsabilités de l'âge adulte. L'âge de la majorité dans le Maryland est de 18 ans. Au moins un an avant d'atteindre l'âge de 18 ans, l'IDEA exige que l'équipe de l'IEP informe l'élève du transfert de ses droits. Si l'élève n'est pas prêt à assumer pleinement ses responsabilités décisionnelles à l'âge de 18 ans, il existe d'autres options, telles que la prise de décision assistée, qui peuvent être explorées. Dans le Maryland, la prise de décision en matière d'éducation spéciale n'est pas automatiquement transférée à un élève handicapé à l'âge de la majorité, sauf dans des circonstances limitées.

Tutelle ou Prise de décision assistée

La tutelle est une procédure juridique par laquelle le tribunal désigne une personne ou un organisme pour prendre des décisions au nom d'une autre personne et constitue la forme la plus restrictive de protection juridique d'un individu. En règle générale, les personnes souffrant d'un handicap mental, intellectuel ou médical si grave qu'elles ne peuvent pas prendre de décisions éclairées pour elles-mêmes répondent aux critères de la tutelle. Dans le Maryland, une nouvelle loi permet désormais aux adultes d'avoir recours à la prise de décision assistée pour obtenir un soutien afin de comprendre, d'envisager et de prendre des décisions pour eux-mêmes. La prise de décision assistée aide les individus à conserver leurs droits et à avoir plus de contrôle et de choix sur leur vie.





L'obtention du diplôme

L'obtention du diplôme de fin d'études secondaires est une étape importante dans la vie de chaque élève. Dans le Maryland, un élève peut recevoir un diplôme d'études secondaires du Maryland s'il remplit les conditions d'inscription, de crédit et de service. Un élève handicapé qui ne peut satisfaire aux exigences d'un diplôme peut recevoir le Certificat de fin d'études secondaires du Maryland si l'équipe de l'IEP détermine que les normes énoncées dans le Code Annoté du Maryland sont respectées. La décision finale d'accorder à un élève handicapé un certificat de fin d'études secondaires du Maryland n'est pas prise avant la dernière année d'études secondaires de l'élève.

Résumé des performances du Maryland (MSOP)

Le résumé des performances du Maryland est un rapport qui fournit des informations sur les performances d'un élève :

- Les résultats scolaires dans le secondaire ;
- La performance fonctionnelle ;
- Aménagements ; et
- Progrès en matière de buts, de services et d'activités post-secondaires.

Les élèves, les familles et les équipes de l'IEP peuvent utiliser les informations contenues dans ce rapport pour examiner les progrès réalisés et prendre des décisions tout au long du processus de planification de la transition et lorsque l'élève passe de l'école à des activités post-secondaires. Le MSOP peut fournir aux employeurs potentiels, aux établissements post-secondaires et aux prestataires de services aux adultes des informations utiles sur les compétences et les points forts du jeune adulte, ainsi que sur les aides dont il pourrait avoir besoin.



Liaison avec des agences

Droit versus éligibilité : Quelle est la différence ?

Les élèves éligibles aux services d'éducation spéciale dans le Maryland ont le droit de bénéficier de ces services jusqu'à ce qu'ils obtiennent un diplôme d'études secondaires ou jusqu'à l'année scolaire au cours de laquelle ils atteignent 21 ans, si l'année scolaire commence avant leur vingt-et-unième anniversaire. La personne doit maintenant faire une demande de services pour adultes afin de vérifier si elle peut en bénéficier. L'éligibilité aux services pour adultes n'est pas un droit et l'accès aux services n'est pas garanti. Des fonds doivent être disponibles pour recevoir des services et des aides de la part d'organismes de services aux adultes. Il est donc important d'entamer le processus de candidature dès le début afin de déterminer l'éligibilité de l'agence.



Agences de services pour adultes du Maryland

Le tableau ci-dessous identifie les quatre agences de l'État qui peuvent fournir des services ou des aides aux personnes éligibles dans le Maryland. Chaque agence a des critères d'éligibilité spécifiques qui doivent être remplis pour bénéficier des services. Veuillez contacter l'agence concernée pour toute question relative aux services ou à la procédure d'éligibilité.

Division des services de rééducation (DORS)

La Division des services de réadaptation du Maryland (DORS) propose des programmes qui aident les personnes handicapées à travailler, à conserver leur emploi ou à se préparer au monde du travail. DORS aide les lycéens, les étudiants et les élèves d'autres programmes approuvés en fournissant ou en organisant des services qui peuvent inclure l'orientation professionnelle, la technologie d'assistance, la formation professionnelle et/ou l'aide au placement.

Pour plus d'informations, consultez le site : <https://dors.maryland.gov/Pages/default.aspx>

Administration des troubles du développement (DDA)

La DDA fournit un système coordonné de prestation de services afin que les personnes affectées d'une déficience de développement reçoivent des services appropriés orientés vers le but d'une pleine inclusion dans leur communauté, y compris l'obtention et le maintien d'un emploi compétitif intégré. Le système de prestation de services communautaires du DDA comprend divers services et soutiens à domicile et communautaires fournis aux personnes éligibles, par le biais d'un plan d'État Medicaid, d'un programme d'exonération ou de services de la DDA financés par l'État.

Pour plus d'informations sur la DDA : <https://dda.health.maryland.gov/Pages/dda.aspx>

Administration des troubles du développement (DDA)

La BHA fait partie du département de la santé du Maryland (MDH) qui s'occupe des personnes souffrant de maladies mentales et/ou de problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Par l'intermédiaire de ses agences locales, appelées Administrations comportementales locales (LBHA) ou Agences de services de base (CSA), la BHA finance et administre des programmes comprenant, sans s'y limiter, les soins psychiatriques hospitaliers, le traitement résidentiel, les soins ambulatoires courants et intensifs, les services de crise, les services de réadaptation, le soutien aux familles, le logement assisté et l'emploi assisté pour les personnes souffrant de maladies mentales. Des programmes spécifiques pour les jeunes en âge de transition sont disponibles dans certaines régions.

Pour plus d'informations sur la BHA : <https://bha.health.maryland.gov/pages/index.aspx>

Bureau du développement de la main-d'œuvre et de l'éducation des adultes, Département du travail du Maryland (Maryland Labor)

Le bureau du développement de la main-d'œuvre du département du travail du Maryland propose des programmes et des services destinés à aider les jeunes adultes à atteindre leurs objectifs en matière d'éducation et d'emploi. Par l'intermédiaire des centres d'emploi américains locaux du Maryland et des comités d'investissement dans la main-d'œuvre, le département du travail du Maryland propose des services d'orientation professionnelle, de formation, d'accès à l'informatique et d'autres services d'aide. Le Maryland Labor, en collaboration avec les centres américains pour l'emploi, fournit un éventail de services d'emploi et met les clients en contact avec des formations professionnelles et des opportunités d'éducation grâce au financement de la loi sur l'innovation et les opportunités en matière de main-d'œuvre (WIOA).

Pour plus d'informations sur le Maryland Labor <http://labor.maryland.gov>

Calendrier de la **transition secondaire**

14 - 15 ANS

Les familles peuvent préparer leur élève à la vie après le secondaire en tenant compte des éléments suivants :

- Fixer et maintenir des attentes élevées
- Discuter des résultats des évaluations de transition avec l'élève
- Discuter des buts et des options postsecondaires
- Partager les points forts et les besoins de l'élève pour qu'il atteigne ses buts
- Fournir des informations sur la vision de la famille pour l'avenir
- Fournir des occasions d'explorer les intérêts professionnels
- Fournir des occasions de pratiquer la défense de ses intérêts, la gestion du temps et les compétences en matière de prise de décision
- Participer à des ateliers sur la transition, à des réunions de l'IEP et à des conférences
- Préparer l'élève à assister et à participer aux réunions de l'IEP
- Aider à développer et à mettre en pratique les compétences sociales et de communication pour l'emploi, l'éducation et les loisirs
- Conserver des dossiers sur les services et activités liés à la transition
- Comprendre le handicap, les droits et les responsabilités de l'élève
- Aider l'élève à comprendre son handicap et ses points forts
- Fournir des opportunités pour une prise de décision guidée
- Discuter des services de transition avant l'emploi (PreETS) avec votre élève et l'équipe de l'IEP
- Faire une demande auprès de la DDA pour déterminer l'éligibilité aux services

16 - 17 ANS

D'autres considérations pour cette tranche d'âge peuvent inclure :

- Examiner les conditions d'obtention du diplôme et les progrès réalisés, y compris l'assiduité, les notes et les exigences en matière de service communautaire
- Identifier les outils technologiques d'assistance qui peuvent améliorer les expériences éducatives, les opportunités d'emploi et la participation à la vie de la communauté
- Identifier les services et les programmes communautaires
- Rencontrer les agences communautaires pour se renseigner sur l'éligibilité aux services pendant l'école secondaire et après l'obtention du diplôme
- Recueillir des informations sur les programmes postsecondaires et les services de soutien
- Signer le consentement pour que l'équipe de l'IEP communique avec les agences qui peuvent fournir des services
- Soutenir votre élève dans l'exploration et la participation à des opportunités de travail
- Discuter de l'âge de la majorité avec votre élève
- Explorer la tutelle et la prise de décision assistée
- Discuter des options de transport après l'obtention du diplôme
- Encourager et mettre en pratique des compétences indépendantes telles que la gestion de l'argent, un mode de vie sain et les soins personnels
- Discuter de la manière dont l'apprentissage se poursuivra après l'obtention du diplôme
- Examiner le résumé des performances du Maryland et les progrès de l'élève par rapport à ses buts
- Faire une demande auprès des DORS, BHA et MDL, le cas échéant, et lorsque l'on est éligible

17 - 18 ANS


D'autres considérations pour cette tranche d'âge peuvent inclure :

- Discuter des progrès réalisés en vue de l'obtention du diplôme
- Discuter de la date à laquelle il faut s'inscrire sur les listes électorales et, si l'on est un homme, s'inscrire au service sélectif
- Orienter et soutenir l'accès aux services pour adultes
- Permettre à l'élève de prendre des décisions, d'assumer des responsabilités et d'apprendre de ses erreurs
- Discuter de la participation à des opportunités d'apprentissage basées sur le travail, telles que les stages, les apprentissages et les programmes d'éducation à la carrière et à la technologie
- Suivre les recommandations des agences et les demandes de services pour adultes
- Organiser une réunion pour discuter des aides et des avantages tels que la sécurité sociale et le revenu supplémentaire de sécurité (SSI), l'enseignement supérieur ou les services de soutien des écoles techniques et l'aide financière
- Signer l'autorisation d'inviter à la réunion de l'IEP les agences susceptibles de fournir des services après l'obtention du diplôme
- Visiter des établissements postsecondaires avec votre élève
- Remplir la demande gratuite d'aide fédérale aux élèves (FAFSA), le cas échéant
- Rencontrer le conseiller de la DORS pour discuter et planifier les services post-scolaires
- Examiner et obtenir une copie finale du résumé des performances de votre élève dans le Maryland
- Guider votre élève pour qu'il remplisse les formulaires de demande d'admission dans les établissements d'enseignement supérieur et d'emploi
- Encourager l'élève à s'inscrire aux examens de l'université et de l'armée, le cas échéant
- Faire une demande auprès des DORS, BHA et MDL, le cas échéant, et lorsque l'on est éligible

18 - 21 ANS

D'autres considérations pour cette tranche d'âge peuvent inclure :

- Rencontrer l'équipe de l'IEP pour discuter des programmes de transition vers l'école secondaire dans des lieux adaptés à l'âge des élèves, comme un campus universitaire
- Encourager l'inscription et la participation à des cours qui favorisent la réalisation d'objectifs post-scolaires
- Soutenir la participation au travail communautaire et aux expériences d'apprentissage
- Offrir des possibilités d'apprentissage et de mise en pratique des options de transport
- Identifier les soutiens nécessaires après l'école secondaire
- Vérifier l'éligibilité aux services pour adultes
- Rencontrer la coordination des services communautaires de la DDA pour faciliter la transition vers les services aux adultes
- Soutenir votre élève dans sa demande de SSI, d'assistance médicale et de services de transport adapté
- Discuter avec l'équipe de l'IEP des mentions du certificat de fin de programme du Maryland qui commencent à l'année scolaire 2024, le cas échéant
- Faire une demande auprès des DORS, BHA et MDL, le cas échéant, et lorsque l'on est éligible



Les 10 principales choses

que les parents peuvent faire pour préparer leur enfant à la transition vers le secondaire

- 1** Comprendre le handicap de votre jeune. Vous connaissez peut-être votre jeune, mais savez-vous comment son handicap l'affecte spécifiquement dans les domaines de l'apprentissage, de la communication ou de la mobilité ? Lors de la planification de la transition, cherchez à mieux comprendre le handicap de votre jeune et la manière dont il peut affecter la poursuite d'études post-secondaires, l'emploi ou la vie autonome.
- 2** Encouragez votre jeune à créer une vision de son avenir. Aidez votre jeune à rechercher les options qui lui permettront de concrétiser cette vision et d'élargir sa base d'expériences. Cela permettra à votre jeune de s'approprier le processus de planification de la transition tout en lui laissant la liberté de changer de cap si nécessaire.
- 3** Aidez vos jeunes à comprendre que leur vision peut être réalisée. Les jeunes prennent exemple sur leurs parents pour savoir ce qu'ils attendent d'eux-mêmes. Faites comprendre à votre jeune que le plan de transition de l'IEP est un moyen de concrétiser sa vision et d'atteindre ses buts.
- 4** Créez une croyance en des attentes élevées pour vos jeunes. Vous attendez peut-être beaucoup de votre jeune pour qu'il atteigne le maximum de ses capacités. Vous devez plaider en faveur d'un IEP et d'un plan de transition qui reflètent ces attentes. Si vous avez peu d'attentes pour l'avenir de votre jeune, les autres risquent d'en faire autant.
- 5** Partagez ce que vous savez sur votre jeune en communiquant ses points forts, ses intérêts et ses besoins lors des réunions de l'IEP. Les enseignants apprécient ce type d'informations de la part des parents car elles permettent de fournir des détails que les évaluations et l'observation de l'école ne peuvent pas fournir. Ces informations peuvent également aider l'équipe de l'IEP à éviter les décisions en matière d'enseignement et de services qui ne tiennent pas compte des intérêts ou des besoins de l'élève.



6 Conservez les dossiers éducatifs essentiels tout au long de l'éducation de votre jeune. Les parents doivent conserver les documents importants de manière organisée afin de les utiliser dans le cadre de la planification de l'éducation spéciale, tels que les bulletins scolaires, les documents de l'IEP actuel et antérieur, et les rapports de synthèse des évaluations.

7 Renforcez la confiance en soi et l'autodétermination de votre jeune en utilisant le processus de l'IEP. Aidez-les à trouver un moyen efficace de s'exprimer. Ils peuvent prendre la parole lors de la réunion de l'IEP ou réaliser un PowerPoint ou une vidéo sur eux-mêmes.

8 Aidez votre jeune à développer son indépendance en matière d'apprentissage, d'études et de vie quotidienne. Les traits positifs, tels que la volonté d'apprendre de nouvelles choses, la gestion efficace du temps et la responsabilité de faire du bon travail, seront utiles aux jeunes en matière d'emploi, d'éducation postsecondaire et de participation à la vie de la communauté.

9 Comprendre l'impact des "compétences non techniques" sur l'emploi et la réussite scolaire et utiliser des activités à la maison pour développer ces compétences. Les compétences non techniques, la communication personnelle et la responsabilité sont des outils dont tout le monde a besoin pour réussir. Apprenez à votre jeune à communiquer de manière appropriée avec les autres, à soigner son apparence personnelle, à suivre les directives du travail et à résoudre les conflits.

10 Aidez à identifier les soutiens communautaires potentiels et les opportunités de travail pour vos jeunes. Il peut s'agir d'une aide à l'emploi fournie par la division des services de réadaptation, d'une aide à l'éducation postsecondaire obtenue par l'intermédiaire du bureau des services d'aide aux élèves handicapés d'un établissement d'enseignement supérieur, ou d'un apprentissage de l'autonomie dispensé par une organisation communautaire. Les parents doivent se familiariser avec les options disponibles et demander aux représentants de ces services d'assister à la réunion de l'IEP ou de fournir des informations à l'équipe.

*Adapté du guide PACER "Un guide pour préparer votre enfant handicapé à la vie au-delà de l'école secondaire."



Ressources

Obtenir la transition (Got Transition)

www.gottransition.org/

Got Transition est un centre de ressources national sur la transition des soins de santé, financé par le gouvernement fédéral, dont le but est d'améliorer la transition des soins de santé pédiatriques aux soins de santé pour adultes. Des outils, des ressources et des informations pour les jeunes adultes, les familles et les soignants sont inclus pour préparer une transition en douceur vers les soins de santé pour adultes.

Conseil du Maryland pour les troubles du développement : Prise de décision assistée (Supported Decision-Making)

www.md-council.org/did-you-know-a-new-supported-decision-making-bill-just-passed-in-maryland/

Cet article explique, dans un langage simple, la loi du Maryland sur la prise de décision assistée, qui permet aux adultes de bénéficier d'un soutien et de prendre leurs propres décisions.

Programme de tarifs réduits pour les personnes handicapées (Maryland MTA Disability Reduced Fare Program)

www.mta.maryland.gov/disability-reduced-fare-program

L'éligibilité au programme de tarif réduit pour les personnes handicapées de l'administration des transports du Maryland (MTA) est expliquée. Une demande en ligne est disponible sur la page Formulaires, sous la rubrique Tarifs réduits.

Maryland MTA MobilityLink

www.mta.maryland.gov/mobility

MTA MobilityLink est un programme de transport adapté pour les personnes handicapées qui ne peuvent pas utiliser le système de lignes fixes de MTA. Un lien pour remplir la demande et un guide des services de transport adapté sont inclus.

Le guide de planification de la transition secondaire pour les personnes handicapées du département de l'éducation de l'État du Maryland elevates.marylandpublicschools.org/secondary-transition-planning-guide/

Ce guide fournit des informations aux élèves, aux parents/tuteurs, aux éducateurs et aux organismes communautaires sur le processus de transition vers le secondaire. Les exigences légales, les stratégies et les ressources liées aux éléments de la planification de la transition vers le secondaire sont incluses. Un lien est inclus pour accéder au guide dans 20 langues supplémentaires.

Centre national sur l'enseignement secondaire et la transition (National Center on Secondary Education and Transition)

www.ncset.org/

Le National Center on Secondary Education and Transition (NCSET) a été créé pour permettre aux jeunes handicapés de réussir leur vie d'adulte. Le site Web fournit des ressources aux éducateurs, aux familles et aux élèves sur des sujets liés à la transition vers le secondaire.



Collaboration nationale sur la main-d'œuvre et le handicap (National Collaborative on Workforce and Disability) youth.gov/federal-links/national-collaborative-workforce-and-disability

Ce site Web est une source d'informations sur des sujets liés à la transition d'un étudiant vers la vie adulte et aux défis auxquels les familles et les jeunes adultes sont souvent confrontés. Des liens vers une variété de sujets spécifiques aux jeunes handicapés sont inclus pour soutenir les étudiants et les familles des jeunes en âge de transition.

Centre national d'assistance technique pour la transition secondaire (National Secondary Transition Technical Assistance Center) www.nsttac.org

Le site Web fournit des outils et des ressources aux enseignants, aux parents et aux élèves dans tous les domaines de la transition vers le secondaire. Des liens interactifs sont inclus pour faciliter la planification de la transition.

Centre PACER Centre national des parents sur la transition et l'emploi (PACER Center National Parent Center on Transition and Employment) www.pacer.org/tatra

Le centre PACER fournit des informations, des ressources et une assistance technique sur des sujets liés à la transition aux parents de jeunes adultes handicapés, âgés de 14 à 21 ans. Ce site Web facile à utiliser propose des ressources et des conseils créés par des parents pour répondre aux questions et aux préoccupations du point de vue des parents.

Collège de réflexion (Think College) www.thinkcollege.net

Think College est une organisation nationale qui se consacre au développement, à l'expansion et à l'amélioration des options d'enseignement supérieur inclusives pour les étudiants présentant une déficience intellectuelle. Le site Web fournit des informations aux étudiants et aux familles pour répondre aux questions concernant les options d'université, la façon de se préparer à l'université et le processus d'admission.



Glossaire des termes relatifs à la transition dans le secondaire

Adaptation

Un service ou un soutien lié au handicap d'un élève qui permet un accès complet et une démonstration précise des connaissances sans nécessiter une modification fondamentale de la norme ou de l'attente de la tâche.

Services aux adultes

Services dont les personnes ont besoin lorsqu'elles atteignent l'âge adulte ; ils comprennent souvent, mais pas exclusivement, l'aide à la recherche d'un emploi, l'aide à domicile, l'aide au travail, les aides liées à l'emploi telles que le logement et le transport, et la fourniture de diverses thérapies ou de médicaments.

Évaluation de la transition en fonction de l'âge

Le processus continu de collecte de données sur les besoins, les préférences et les intérêts de l'élève en rapport avec les exigences du travail actuel et futur, de l'éducation, de la vie et de l'environnement personnel et social.

Âge de la majorité

L'âge légalement défini auquel une personne est considérée comme adulte, avec tous les droits et responsabilités de l'âge adulte. Dans le Maryland, cet âge est de 18 ans.

Loi sur les Américains handicapés (Americans with Disabilities Act (ADA))

La législation fédérale contre les discriminations liées au handicap qui garantit les droits civiques fondamentaux des personnes handicapées. Il s'agit d'une mesure similaire à celles accordées aux personnes sur la base de la race, du sexe, de l'origine nationale et de la religion. Elle garantit l'égalité des chances pour les personnes handicapées dans les domaines de l'emploi, des transports, des services publics, etc.

Apprentissage dans le Maryland

Apprenticeship Maryland est un programme d'apprentissage pour les jeunes âgés de 16 ans et plus. Il est conçu pour mener à un emploi durable et à la poursuite de l'éducation sur la base de parcours de carrière dans l'industrie manufacturière et les métiers des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) ou d'autres professions au sein des groupes de carrières CTE.

Dispositif de technologie d'assistance (TA)

Tout article, équipement ou système de produits, qu'il soit acquis dans le commerce, modifié ou personnalisé, qui augmente, maintient ou améliore les capacités fonctionnelles des personnes handicapées.

Enseignement professionnel et technique (CTE)

Une séquence de cours qui permet aux élèves d'acquérir les compétences académiques et techniques, les connaissances et la formation nécessaires pour réussir dans leur future carrière et maîtriser les connaissances et les compétences techniques pertinentes.

Exploration de carrière

Le processus au cours duquel les élèves handicapés explorent les options de carrière et prennent part à une variété d'évaluations et d'activités qui peuvent les aider à identifier leurs intérêts, leurs compétences et leurs talents uniques

Enseignement à base communautaire

Intégrer les élèves dans leur communauté dans le cadre de leur programme d'études et de leur enseignement.

Services à base communautaire

Services fournis dans un cadre communautaire, de préférence dans la communauté d'origine de l'individu.

Emploi compétitif

Travailler à temps plein ou à temps partiel pour un salaire minimum ou une rémunération équivalente après avoir quitté l'école secondaire dans : (a) un cadre d'emploi compétitif intégré (b) l'armée (c) un cadre d'emploi assisté de proximité (d) une entreprise familiale (par exemple, une ferme) (e) un travail indépendant.

Programme d'Études

Description pluriannuelle des cours nécessaires pour atteindre les buts post-scolaires souhaités par l'élève.

Compétences de la vie quotidienne

Compétences nécessaires pour les activités quotidiennes : manger, s'habiller, se laver, prendre soin de son hygiène, aller aux toilettes.

Compétences fonctionnelles de la vie

Compétences nécessaires pour vivre de manière aussi indépendante que possible. Les exemples incluent les compétences sociales, la communication, le comportement et les compétences en matière de sécurité.

Évaluation professionnelle fonctionnelle

Évaluation visant à déterminer les points forts, les capacités et les besoins d'un étudiant dans un cadre de travail réel ou simulé ou dans des expériences d'échantillons de travail réels.

Compétences de vie indépendante

Compétences ou tâches qui contribuent au bon fonctionnement autonome d'un adulte. Ils peuvent porter sur les loisirs, l'entretien du domicile et les soins personnels, ainsi que sur la participation à la vie de la communauté.

Plan d'emploi individualisé (IPE)

Document juridique décrivant un plan menant une personne handicapée à un emploi compétitif. Il est utilisé par la Division des services de réadaptation.

Emploi intégré ou assisté

Un cadre d'emploi dans lequel une personne handicapée reçoit le soutien nécessaire pour apprendre et conserver son emploi.

Inventaire des intérêts

Un outil d'auto-évaluation utilisé dans le cadre de la planification de carrière qui permet de faire correspondre les intérêts, les goûts et les aversions d'une personne avec des activités et des options de carrière possibles.

Analyse de l'emploi

Identification des tâches et sous-tâches spécifiques

nécessaires à l'accomplissement d'un travail donné.

Coach en emploi

Personne qui assiste un individu pour l'aider à apprendre ou à conserver un emploi ; cela peut inclure la formation et le soutien sur le lieu de travail.

Échantillonnage des emplois

Donner aux personnes handicapées la possibilité de "s'essayer" à divers emplois afin de déterminer ceux qui pourraient correspondre à leurs compétences et à leurs centres d'intérêt.

Observation au poste de travail

Explorer différents métiers et types d'environnements de travail en suivant et en observant les personnes qui exercent ces métiers.

Compétences pour la vie

Toutes les compétences utilisées pour gérer un foyer, cuisiner, faire les courses, gérer les finances et organiser le cadre de vie personnel.

Mentorat

Une relation de soutien entre un jeune ou un jeune adulte et une personne plus âgée et plus expérimentée qui offre un soutien, des conseils et une assistance.

Compétences en matière de mobilité

La capacité de se déplacer en toute sécurité d'un endroit à l'autre.

Formation en cours d'emploi

Connaissances et compétences qu'une personne acquiert sur son lieu de travail en effectuant des activités liées à un poste existant.

Emploi rémunéré

Une personne qui travaille pour une autre personne ou une entreprise contre rémunération.

Planification axée sur la personne

Un processus qui permet aux personnes handicapées de planifier leur vie, de trouver leur voix et de travailler à la réalisation de leurs buts. Il met l'accent sur leurs points forts et leurs préférences.

Défense de ses propres intérêts

Comprendre son handicap, être conscient des forces et des faiblesses qui en découlent et être capable d'expliquer son besoin d'aménagements spécifiques. Défense des intérêts est la capacité d'une personne à s'exprimer sur ses besoins et ses préférences.



Que faire si j'ai des questions ou **Besoin d'aide ?**

COORDINATEURS LOCAUX DES SERVICES DE SOUTIEN AUX FAMILLES

| SYSTÈME SCOLAIRE LOCAL | DE LA NAISSANCE À 5 ANS | DE 5 À 21 ANS |
|--|-------------------------|----------------------|
| Allegany | 240-920-6829 | 240-920-6829 |
| Anne Arundel | 410-424-3270 | 410-424-3258 |
| Ville de Baltimore | 410-396-1666 | 443-642-3848 |
| Comté de Baltimore | 443-809-9696 | 443-809-5443 |
| Calvert | 443-550-8406 | 443-550-8375 |
| Caroline | 410-479-3609 | 410-479-3609 |
| Carroll | 410-751-3955 | 410-751-3955 |
| Cecil | 410-996-6230 | 410-996-6230 |
| Charles | 301-934-7456 | 301-934-7456 |
| Dorchester | 410-901-6915 | 410-901-6915 |
| Frederick | 240-578-1244 | 240-236-8744 |
| Garrett | 301-914-1351 | 301-914-1351 |
| Harford | 410-273-5579 | 410-273-5579 |
| Howard | 410-313-7161 | 410-313-7161 |
| Kent | 410-778-5708 | 410-778-5708 |
| Montgomery | 240-777-4809 | 240-753-9487 |
| Prince George's | 240-521-5054 | 301-431-5675 |
| Queen Anne's | 410-758-2403, x135 | 410-758-2403, x135 |
| Somerset | 410-651-1616, x11385 | 410-651-1616, x11385 |
| St. Mary's | 301-475-5511, x32218 | 240-309-4113 |
| Talbot | 410-822-0330 | 410-822-0330 |
| Washington | 301-766-8221 | 301-766-8221 |
| Wicomico | 410-677-5250 | 410-677-5250 |
| Worcester | 410-632-5234 | 410-632-5234 |
| École pour aveugles du Maryland | 410-444-5000, x1489 | |
| École des sourds du Maryland | 443-277-8899 | |
| Département de l'éducation de l'État du Maryland | 410-767-0255 | |

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION DE L'ÉTAT DU MARYLAND

Mohammed Choudhury

Surintendant des écoles de l'État

Dr. Deann Collins

Surintendant adjoint pour le Bureau de l'éducation et de l'apprentissage

Clarence C. Crawford

Président du Conseil de l'éducation de l'État du Maryland

Wes Moore

Gouverneur

© 2023 Département de l'éducation de l'État du Maryland

Cette publication a été élaborée par le département de l'éducation de l'État du Maryland, division des services d'intervention précoce et d'éducation spéciale, grâce à des fonds provenant du département de l'éducation des États-Unis, , subvention n° H393A090124A, subventions pour l'éducation spéciale des nourrissons et des familles "fonds de relance" en vertu de la loi PL 105-17/111-5 sur l'éducation des personnes handicapées et de la loi américaine sur le redressement et le réinvestissement. Le département de l'éducation de l'État du Maryland, division des services d'intervention précoce et d'éducation spéciale, est l'organisme chef de file du programme des nourrissons et des tout-petits du Maryland, un programme national de services et de soutien coordonné par des agences et des organisations locales et de l'État. Les utilisateurs qui copient ou partagent les informations contenues dans cette publication doivent mentionner le Département de l'éducation de l'État du Maryland, Division de l'intervention précoce et des services d'éducation spéciale, Dr. Deann Collins, Surintendant adjoint pour le Bureau de l'éducation et de l'apprentissage.



410-767-0100



www.marylandpublicschools.org



200 West Baltimore Street
Baltimore, MD 21201-2595